

**Comité consultatif sur le site d’intérêt des îles de la côte Est**

**Sommaire de la réunion**

13 septembre 2018, Ship Harbour (Nouvelle-Écosse)

|  |
| --- |
| **Participants** |
| *Présents* |
| **ORGANISATION** |
| Environnement et Changement climatique Canada - Service canadien de la faune |
| Société pour la nature et les parcs du Canada |
| Eastern Shore Fisherman’s Protective Association (ESFPA) |
| Mi’kmaw Conservation Group |
| Association of Eastern Shore Communities Protecting Environment and Historical Access |
| MPO - Division de la gestion côtière et des océans (DGCO) |
| Océans Nord |
| Ministère des Pêches et de l’Aquaculture de la Nouvelle-Écosse (MPANÉ) |
| Wild Islands Tourism Advancement Partnership |
| MPO - Secteur des sciences |
| MPO - Aquaculture |
| MPO - Politiques et services économiques |
| Université Dalhousie |
| NS Federation of Anglers and Hunters |
| Université Dalhousie |
| MPO - Conservation et Protection |
| Les Algues acadiennes Ltée |
| NS Seafood Alliance |
| Musquodoboit Harbour and Area Chamber of Commerce |
| Sheet Harbour and Area Chamber of Commerce |
| NS Salmon Association |
| Municipalité régionale de Halifax |
| Eastern Shore Forest Watch Association |
| Conseil des allocations aux entreprises d’exploitation du poisson de fond |
| Aquaculture Association de la Nouvelle-Écosse |
| Association for the Preservation of the Eastern Shore |
| *Absents* |
| **ORGANISATION** |
| Transports Canada |
| Native Council of Nova Scotia |
| Maritimes Aboriginal Peoples Council |

|  |
| --- |
| ***Objectifs de la réunion*** |
| 1. Établir la composition du Comité et élaborer une compréhension commune de son mode de fonctionnement, notamment en examinant son cadre de référence. 2. Présenter un aperçu du processus de mise en place des AMP. 3. Examiner les progrès réalisés à ce jour et discuter des prochaines étapes pour les mois à venir. 4. Donner l’occasion aux membres d’exprimer leur avis. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| ***Points à l’ordre du jour et notes des discussions correspondantes*** | | |
| 1. | **Mot d’ouverture et présentations** | Wendy Williams |
| **Points saillants/résultats :**  Wendy Williams (présidente) ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. | |
| 2. | **Aperçu sur le site d’intérêt des îles de la côte Est** | Tanya Koropatnik |
| **Points saillants/résultats :**  Un exposé explique comment le site d’intérêt des îles de la côte Est (SI des ICE) a été choisi, résumant les travaux déjà effectués sur le site et les grandes lignes des prochaines étapes immédiates et des travaux en cours.  **Discussion :**   * Des préoccupations entourent la planification de la conservation marine à l’échelle nationale, notamment la possibilité de l’étendre au-delà de l’objectif de 10 % (d’espace maritime protégé dans des AMP d’ici 2020) une fois qu’il aura été atteint et les effets potentiels des recommandations du groupe d’experts sur le processus du SI des ICE. * D’autres portent sur l’impression qu’il faudra imposer d’autres restrictions à la pêche. Les pêcheurs sont généralement opposés aux activités non durables, et le fait que la zone demeure relativement naturelle est la preuve qu’ils ont fait du bon travail jusque-là. Si l’objectif est réellement de limiter l’expansion industrielle, il faut inclure la protection de la pêche dans les messages sur les avantages possibles de la ZPM. * De plus, le SI crée de l’incertitude, y compris l’absence d’engagement dans la formulation des assurances données par le MPO jusqu’à présent sur les activités qui devraient pouvoir continuer dans la future ZPM des îles de la côte Est. Par ailleurs, même si tous les acteurs semblent réunis à la table, le Comité consultatif n’est pas un organe décisionnel et il n’y a donc pas de garantie que le ministre suivra les conseils qui lui seront prodigués. Cela dit, si on élabore un plan pour une future ZPM qui conviendra à tout le monde, le gouvernement aura du mal à ne pas adopter cette proposition. * Plusieurs participants reconnaissent que la communauté doit participer à la conception et à la gestion de la ZPM - les contributions et la participation continue des collectivités locales sont la clé de la réussite des AMP. * Une question est posée sur la différence entre les ZPM, qui sont désignées en vertu de la *Loi sur les océans*, et les autres aires marines protégées (AMP). Certaines autres mesures de conservation, comme celles prises par l’Agence Parcs Canada et Environnement Canada et certaines fermetures de pêches décrétées en vertu de la *Loi sur les pêches*, qui satisfont aux critères des « [autres mesures de conservation efficaces par zone](http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/oeabcm-amcepz/index-eng.html) », sont également considérées comme des aires marines protégées pour ce qui est de compter dans l’atteinte des objectifs nationaux. * Un participant demande comment la future ZPM des îles de la côte Est peut bénéficier au saumon si elle ne s’étend pas aux rivières et, plus généralement, comment une AMP peut offrir une protection contre des activités industrielles terrestres. La ZPM offrira une protection complémentaire de l’habitat côtier adjacent aux rivières de frai du saumon. Pour les projets industriels terrestres (comme les mines d’or) qui doivent faire l’objet d’un processus d’évaluation environnementale (EE), les AMP doivent être considérées comme une « composante valorisée de l’écosystème » si les projets peuvent avoir des impacts en aval jusqu’à l’AMP. L’EE nous permet ainsi de nous assurer que les mesures appropriées de contrôle et d’atténuation sont en place pour protéger l’AMP. | |
| 3. | **Examen du cadre de référence préliminaire** | Leah McConney |
| **Points saillants/résultats :**  Le cadre de référence préliminaire est brièvement présenté, de même que des points qui n’y figurent pas actuellement, mais sur lesquels le Comité consultatif doit se pencher (demandes des médias, observateurs, information publiée sur le Comité consultatif, etc.).  **Discussion :**   * Tous les participants pensent qu’il faut s’efforcer de rendre ce processus aussi ouvert et transparent que possible; les sommaires des réunions (une fois passés en revue par le Comité consultatif) devraient donc être affichés sur le site Web du MPO. De même, il faudrait publier la liste des membres du Comité (les organisations, pas les noms des personnes pour des raisons de respect de la vie privée) sur le site Web. Les médias devraient être autorisés à assister aux réunions en qualité d’observateurs. Lorsque les membres du Comité parlent aux médias, ils doivent bien préciser qu’ils expriment leur point de vue et non celui du Comité. * Il est convenu d’accorder un statut d’observateur aux personnes qui souhaitent assister aux réunions du Comité consultatif, notamment les suppléants, les membres des organisations qui siègent à la table et les membres du public. Sur le plan logistique, il est important de connaître le nombre d’observateurs avant la réunion (par exemple, pour réserver une salle suffisamment grande) et les observateurs devraient se conformer à un Code de déontologie. * Les participants envisagent la possibilité de confier la coprésidence à un représentant non gouvernemental. Ils discutent alors des responsabilités qui pourraient incomber au coprésident et de la manière de le choisir (par exemple, les groupes communautaires pourraient se réunir et sélectionner un coprésident entre eux). Avoir un coprésident est une bonne approche sur le papier, mais la sélection de cette personne ne sera pas facile compte tenu de la diversité du groupe et du fait que le groupe auquel appartient le coprésident pourrait être perçu comme avantagé. Un autre participant estime qu’il est moins important d’avoir un coprésident qu’un bon ordre du jour, un bon format de réunion et un processus ouvert et transparent. * Composition du Comité : on demande au MPO comment il a choisi les organisations représentées au Comité consultatif. Outre les sièges prévus pour les Premières Nations, les groupes autochtones, les délégués des gouvernements provinciaux et municipaux, les délégués des organismes de réglementation fédéraux, les experts du milieu universitaire et les secteurs de l’industrie, le MPO s’efforce d’avoir une représentation de tous les points de vue différents exprimés par les divers groupes représentant les intérêts communautaires. * On demande au Comité consultatif s’il a constaté des lacunes dans sa composition. Des membres soulignent que la municipalité régionale d’Halifax dispose d’un siège, mais que le comté de Guysborough n’est pas à la table. Un membre propose de communiquer les coordonnées de plusieurs autres groupes communautaires qui pourraient avoir des avis différents. * Plusieurs participants sont préoccupés par l’énoncé, dans le cadre de référence, qui précise que le Comité sera dissous une fois que la décision officielle concernant le site aura été prise et qu’un nouveau comité sera formé pour orienter la gestion de la future ZPM. Il est proposé de modifier cet énoncé afin de maintenir le Comité consultatif pendant la phase de gestion de la ZPM.   **Mesures à prendre :**  Les membres du Comité consultatif doivent soumettre leurs recommandations concernant le cadre de référence d’ici deux semaines (date limite : vendredi 28 septembre). Le MPO communiquera le cadre de référence révisé aux membres aux fins d’examen, l’objectif étant de finaliser le document à la prochaine réunion. | |
| 4. | **Examen de l’aperçu écologique** | Nick Jeffery |
| **Points saillants/résultats :**  Le Secteur des sciences du MPO présente un exposé sur l’aperçu écologique et les priorités en matière de conservation qui en découlent pour le SI des Îles de la côte Est.  **Discussion :**   * Les relations qui existent entre le MPO et la Fishermen and Scientists Research Society (FSRS) et entre la FSRS et l’ESFPA sont expliquées aux membres du Comité consultatif. L’ESFPA s’intéresse et participe beaucoup à la recherche et à la surveillance, et elle joue un rôle actif pour appuyer des pêches durables. Le MPO a annulé une partie du financement accordé à la recherche menée par l’industrie (par exemple, l’étude sur l’indice de recrutement du homard). Tanya Toropatnik précise que la DGCO a organisé l’ajout de trois stations supplémentaires dans le relevé sentinelle de la partie est du plateau néo-écossais (4VsW) cette année. Outre les tâches habituelles de surveillance, des systèmes de caméras sous-marines appâtées mis au point par le programme de recherche sur les océans de NSCC seront déployés dans un sous-ensemble de sites des relevés afin d’étudier des manières de mettre à profit les données recueillies dans le cadre de ce partenariat de longue date avec l’industrie. * Un membre aimerait faire avancer la science citoyenne (y compris de l’industrie) sur la côte Est et un autre souligne les possibilités de collaboration directe entre les universités et l’industrie, sans la participation du MPO. Il est important de communiquer les résultats scientifiques, une fois atteints, aux partenaires industriels et à la communauté dans son ensemble (par exemple, colonne dans Eastern Shore Cooperator, bulletin aux résidents, etc). * Un membre demande si le gouvernement fédéral compte réaliser un investissement important dans la recherche et les programmes/ressources liés aux îles de la côte Est (espèces envahissantes, phoques, changements climatiques, etc.). Tanya Toropatnik explique que de nombreux programmes du MPO sont concernés; la DGCO aura un budget pour contribuer aux enjeux prioritaires en matière de gestion liés aux îles de la côte Est, mais il est également possible de mettre à profit d’autres sources de financement (subventions par exemple) pour une ZPM. * Un autre représentant est préoccupé par les budgets des programmes/services du MPO. Le portefeuille de la conservation marine reçoit des fonds, mais d’autres secteurs du Ministère, comme la division de l’écologie des populations, dans le Secteur des sciences, réduit le financement de certains secteurs de programme, ce qui fait que les évaluations des stocks disposent de moins de données et d’informations pour prendre des décisions de gestion des pêches. * Un membre demande si l’information scientifique est suffisante pour préparer un plan de gestion pour la région. Nous n’aurons certes jamais toute l’information que nous aimerions avoir, mais les données disponibles sont suffisantes pour aller de l’avant. Un autre participant insiste sur la nécessité de poursuivre la collecte de données sur le site et d’étudier les possibilités de collaboration avec les universités et l’industrie.   **Mesures à prendre :**  Une fois qu’il sera publié, diffuser l’avis scientifique aux membres du Comité consultatif (automne 2018). | |
| 5. | **Examen du profil socio-économique provisoire** | Cory Large |
| **Points saillants/résultats :**  Le Secteur des politiques et services économiques du MPO présente un exposé sur le profil socio-économique pour le SI des Îles de la côte Est.  **Discussion :**   * Un membre pose une question sur une modification apportée aux chiffres sur la dépendance. Cory Large explique qu’à la suite des commentaires reçus lors de la récente réunion du groupe de travail sur les pêches de l’ESFPA, la méthode a été ajustée de manière à exclure les pêcheurs dont les débarquements sont très bas (par exemple, une seule sortie pendant la période d’étude). * Diverses précisions sont données, notamment pour expliquer si les valeurs ont été ajustées pour tenir compte de l’inflation (non), si elles sont basées sur les prix au quai ou tiennent compte du prix du marché (basées sur les prix au quai), ainsi que la qualité de certaines données historiques (uniquement pour comprendre les tendances). Cory Large indique qu’à cette étape du processus, le profil socio-économique est un simple aperçu. Une analyse coûts/avantages plus approfondie est réalisée une fois que l’on dispose de la conception préliminaire de la ZPM. Même à ce stade, certains secteurs (comme le tourisme et les loisirs) auraient des descriptions surtout qualitatives des coûts et avantages potentiels. * Plusieurs participants soulignent que l’importance de la pêche pour les collectivités de la côte Est va bien au-delà du prix au quai; la pêche est un moteur économique clé pour la côte Est et les impacts négatifs sur l’industrie auraient des conséquences considérables sur la communauté toute entière. Le secteur des acheteurs/transformateurs de poisson a proposé de fournir davantage d’information afin de permettre d’effectuer une analyse économique plus détaillée. * Une question est posée sur les tendances dans la pêche au homard - Cory Large et les membres de l’industrie de la pêche confirment que tant les coûts que les débarquements de homard sont en hausse. * Un représentant demande s’il serait possible de soumettre l’évaluation socio-économique à un examen tiers dans le cadre des consultations. Cory Large répond qu’en raison des restrictions liées à la protection des renseignements personnels concernant les données sur les pêches, il n’est pas possible de communiquer les données brutes à des groupes externes; cependant, les données et informations traitées peuvent être partagées aux fins d’un examen externe. Lorsque le profil socio-économique sera terminé, il sera diffusé aux fins de commentaires.   **Mesures à prendre :**  Une fois qu’il sera achevé, diffuser le profil socio-économique aux membres du Comité consultatif (automne 2018).  Les membres du Comité consultatif doivent fournir de l’information sur les éléments qu’ils aimeraient trouver dans une évaluation économique, sociale et culturelle indépendante (date limite : 5 octobre). | |
| 6. | **Présentation de l’approche et de la portée de l’évaluation des risques** | Leah McConney |
| **Points saillants/résultats :**  Un exposé est présenté sur la méthode et la portée de l’évaluation des risques pour le SI des Îles de la côte Est.  **Discussion :**   * Un membre pense qu’il est important que la portée de l’évaluation des risques soit la plus large possible; d’autres s’inquiètent aussi du fait de limiter de futures possibilités de développement économique. On explique que même si l’évaluation des risques porte sur les utilisations historiques, actuelles et futures potentielles (les activités qui ont une probabilité raisonnable de se réaliser dans les 10 prochaines années compte tenu des plans de développement connus), il est possible de rédiger le règlement de manière à inclure une certaine souplesse pour autoriser d’autres activités à faible impact. * Un participant demande quel est le calendrier d’exécution de l’évaluation des risques. Dans le meilleur des cas, le MPO espère avoir une version provisoire qu’il pourra communiquer au Comité d’ici décembre. Il est recommandé que le MPO se concentre sur l’évaluation pour le homard en premier afin de donner davantage de certitude à l’industrie de la pêche. De plus, les îles de la côte Est ne sont pas une région envisagée pour les activités pétrolières et gazières et ce secteur n’a donc pas été inclus dans les activités à évaluer. * Un membre demande s’il y a des catégories d’activités (comme l’exploration pétrolière et gazière) qui sont considérées comme étant incompatibles avec les AMP. Bien qu’il n’existe pas actuellement de politique explicite qui définisse les activités acceptables et inacceptables, ce point est un sujet d’intérêt pour le [Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées](http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/advisorypanel-comiteconseil/index-eng.html). Ce Comité devrait présenter son rapport final au ministre d’ici la fin du mois. * Des préoccupations entourent le fait que les produits de l’évaluation des risques créent un précédent. L’évaluation des risques est propre à chaque site et effectuée en tenant compte de la faible tolérance au risque qui convient à une AMP. Les conclusions de l’évaluation seront appliquées explicitement à la zone des îles de la côte Est et ne doivent pas être extrapolées à d’autres zones de la région ou à d’autres AMP.   **Mesures à prendre :**  Lorsqu’elle sera finalisée, la méthode utilisée pour l’évaluation des risques sera communiquée aux membres du Comité consultatif (octobre 2018). Le MPO doit réaliser d’abord l’évaluation des risques pour la pêche du homard au casier afin de réduire l’incertitude pour ce secteur clé. Le Comité consultatif doit déterminer les autres activités/sous-activités à inclure dans l’évaluation des risques (date limite : 28 septembre). | |
| 7. | **Points de vue des membres** | Wendy Williams |
| **Points saillants/résultats :**  Les membres du Comité sont invités à résumer brièvement différents éléments sur leur communauté/organisation/secteur : (1) mandat, (2) avis sur les avantages potentiels d’une ZPM dans les îles de la côte Est et (3) avis sur les possibles défis posés par une ZPM dans les îles de la côte Est. Compte tenu de l’heure et du nombre de participants prévus, chaque représentant dispose de trois minutes pour donner cette information. Ils sont également invités à présenter un énoncé écrit complet par voie électronique après la réunion afin que ces documents puissent être joints au compte rendu de la réunion qui sera envoyé à tous les membres du Comité.  **Mesures à prendre :**  Les membres du Comité consultatif ont deux semaines pour transmettre des copies écrites de l’énoncé de leurs points de vue (date limite : vendredi 28 septembre) aux fins de compilation et de diffusion à tous les membres du Comité. | |
| 8. | **Discussion dirigée et établissement des priorités** | Glen Herbert |
| **Points saillants/résultats :**  Glen Herbert résume certains des thèmes et sujets principaux à discuter prochainement d’après les débats de la journée.  Thèmes clés de la journée :   * Nécessité d’améliorer la clarté et la certitude au sujet du processus et de la définition d’une ZPM * Importance de préserver le mode de vie de la côte Est * Conception souple : Contrôler les activités incompatibles tout en laissant la porte ouverte à d’éventuels débouchés économiques à l’avenir * Participation communautaire * Sciences * Communication et désinformation * Capacité de surveillance et de mise en application * Méfiance à l’égard du gouvernement   Sujets relevés comme des prochaines étapes immédiates   * Conception de la ZPM : zonage et zones de protection principales * Avantages possibles de la ZPM * Évaluation des risques : portée et nécessité d’avoir ces résultats rapidement * Évaluation économique, sociale et culturelle indépendante * Engagement communautaire plus large * Mettre au point le cadre de référence   **Discussion :**   * On rappelle qu’il est important de maintenir la souplesse dans la conception de la ZPM car les pêches changent et il est important de conserver des débouchés pour l’avenir. * Un représentant demande s’il existe une liste des leçons retenues des autres processus d’établissement de ZPM. La majorité de l’expérience du MPO dans cette région vient de la zone hauturière. Les ZPM côtières sont très différentes et posent des défis qui leur sont propres. Le MPO fait son possible pour s’adapter et améliorer son processus pour chaque SI sur lequel il travaille; il espère qu’il est déjà évident que le processus change pour répondre aux besoins précis de cette région (par exemple, l’organisation d’ateliers communautaires comme moyen d’inclure les collectivités locales dans la conception de la ZPM). Il faut également trouver le rythme de travail qui convient - il ne faut pas précipiter le processus, mais aller malgré tout suffisamment vite pour que les intervenants concernés restent mobilisés. Divers participants ont tiré d’autres leçons de processus antérieurs, comme la nécessité de prendre le temps de mener les discussions difficiles en apportant l’information à la table; la nécessité que tous les participants, y compris le gouvernement, fassent confiance au Comité consultatif et au processus de consultation; la valeur des discussions en personne; et la nécessité d’intégrer les données socio-économiques au début du processus. * Un membre parle des fermetures spatiales existantes (comme les fermetures de zones d’éponges, la ZPM du Gully et la fermeture de zone d’aiglefin) et de l’impression que la côte Est a été beaucoup plus touchée que d’autres zones de la région. * La pêche au homard change et les pêcheurs capturent des homards à des profondeurs pouvant atteindre 50 brasses, ce qui fait que tout le SI est pêché et il n’y a pas de place pour une zone sans prélèvement. Les représentants de l’industrie de la pêche expliquent qu’une zone sans prélèvement poserait des problèmes pour plusieurs raisons : 1) il existe déjà des problèmes de mise en application et une zone sans prélèvement créerait un sanctuaire pour les braconniers; 2) le homard est une pêche territoriale et tout déplacement aurait des conséquences importantes, notamment des querelles entre pêcheurs; 3) les pêcheurs sont inquiets à cause de la vente des débarquements des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR). Autoriser la poursuite des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans une zone où la pêche commerciale est interdite pourrait créer davantage de conflits dans la communauté. * La date et les sujets de la prochaine réunion du Comité consultatif sont discutés. Début décembre serait un délai raisonnable pour pouvoir examiner l’évaluation préliminaire des risques, mais une réunion consacrée au zonage et aux zones sans prélèvement (théorie, objectifs, défis, etc.) pourrait se tenir dès le début du mois de novembre. Il serait bon d’avoir au moins quelques résultats préliminaires de la cartographie des pêches avant une réunion sur les zones sans prélèvement. En réponse à ce commentaire, un membre remarque que les pêcheurs craignent de partager l’information sur leurs activités à cause de ce qu’ils ont entendu dire d’autres projets de cartographie des pêches.   **Mesures à prendre :**  Le MPO diffusera un calendrier des prochaines étapes immédiates (octobre 2018) d’après les points prioritaires qui ont émergé de la liste des thèmes et des sujets. | |